



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

SEPTIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Kigali (Rwanda), 30 octobre - 3 novembre 2017

Projet de Programme de travail pluriannuel 2018-2025

Résumé

Le présent document contient le projet actualisé de Programme de travail pluriannuel 2018-2025 assorti d'une liste d'activités, de produits, de résultantes et d'estimations de coûts. Comme l'a demandé l'Organe directeur aux termes de sa résolution 13/2015, le document intègre les contributions reçues pendant l'exercice biennal et mentionne les observations et suggestions formulées par les Parties contractantes et les parties prenantes pertinentes.

Indications que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à examiner et adopter le projet de Programme de travail pluriannuel 2018-2025 tel qu'il est présenté à l'Annexe du présent document.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse <http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/en/c/888771/>.



mu310

I. Introduction

1. Par la résolution 13/2015 – Programme de travail pluriannuel du Traité international (2016-2025) –, l'Organe directeur:

Prie le Secrétariat de mettre au point, sur la base de contributions que lui remettront les Parties contractantes, un Programme de travail pluriannuel pour 2018-2025, à soumettre à l'examen de l'Organe directeur à sa septième session. Le Programme de travail devra préciser les produits attendus et les résultantes, et définir des étapes, et il devra être élaboré sur la base des principes d'efficacité et de rentabilité. Il contiendra des indications concernant les activités financées par des donateurs, les ressources financières supplémentaires attendues et les ressources humaines nécessaires.

2. Début 2016, le Secrétariat a publié un communiqué invitant les Parties contractantes à fournir des contributions afin de poursuivre l'élaboration du projet de Programme de travail pluriannuel, dans le but de faciliter la préparation à brève échéance de la première version mise à jour du document¹. Au 1^{er} février 2017, une seule proposition a été reçue, appuyant la structure et la formulation du Programme de travail pluriannuel.

3. Dans l'élaboration du projet de Programme de travail pluriannuel, le Secrétariat a tenu compte de la structure et du niveau de détail de programmes de travail pluriannuels similaires établis pour la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) et le Conseil de la FAO. Le texte qui en résulte fournit des estimations des coûts nécessaires pour la mise en œuvre des activités proposées, en plus de ceux couverts par le budget ordinaire du Traité international.

4. Afin de faciliter la participation des Parties contractantes à l'élaboration ultérieure du Programme de travail pluriannuel, et selon les indications données par le Bureau lors de sa deuxième réunion, le Secrétariat a traduit et publié le projet actualisé de Programme de travail pluriannuel sur le site web du Traité², et il a publié un deuxième communiqué invitant les parties prenantes à apporter de nouvelles contributions et observations sur le projet de texte.

5. Le Secrétariat a intégré, dans le texte annexé au présent document, les contributions supplémentaires reçues au 15 juillet 2017. Dans les cas où les contributions ne pouvaient pas être insérées directement dans le texte, par exemple lorsqu'elles étaient de caractère général ou auraient empêché l'intégration et prise en considération d'autres contributions, le Secrétariat les a incorporées dans ce document au titre de la section pertinente, notamment des sections III ou IV.

II. Principes et structure

6. Comme indiqué dans les documents présentés à l'Organe directeur lors de la sixième session, le Programme de travail pluriannuel est un document à usages multiples qui suit plusieurs objectifs et principes³, afin de:

- 1) alléger l'ordre du jour dense de l'Organe directeur et accroître l'efficacité de ses sessions en améliorant la préparation, en veillant à ce que la planification et la progression soient cohérentes, en mettant en place une organisation et une exécution rationnelles de son travail et

¹ Voir la notification NCP GB7-006 MYPOW inputs. Disponible sur: <http://www.fao.org/plant-treaty/notifications/detail-events/en/c/430808/>.

² Voir la notification NCP GB7-022 Inputs MYPOW. Disponible sur <http://www.fao.org/plant-treaty/notifications/detail-events/en/c/880816/>.

³ Section II du document IT/GB-6/15/22, *Principes fondamentaux et couverture*.

- en s'assurant que les fonds et les ressources nécessaires soient disponibles (*efficience et rapport coût-efficacité*);
- 2) procéder à des examens approfondis des dispositions et mécanismes pertinents du Traité international en tenant compte des questions transversales telles que la gestion financière, le transfert de technologies, le renforcement des capacités, la sensibilisation, la formation et la mise en commun des informations (suivi et évaluations);
 - 3) devenir un vecteur pour les communautés, afin de renforcer la coopération avec d'autres organisations et instruments internationaux pertinents et avec toutes les communautés praticiennes et acteurs qui participent à la chaîne de développement des produits à valeur ajoutée faisant appel aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), en tenant compte de tous les usages de ces ressources, depuis la recherche jusqu'à la sélection végétale (*coopération et coordination*);
 - 4) fournir aux Parties contractantes un outil leur permettant, grâce à une approche par étapes, d'intégrer les considérations liées aux RPGAA dans les politiques et les plans nationaux (*intégration et sensibilisation*);
 - 5) fournir aux donateurs un calendrier pour le plan de mise en œuvre et faciliter la mobilisation des ressources et la planification des activités de communication (promotion et mobilisation des ressources).

7. Concernant l'objectif principal du Programme de travail pluriannuel, une région a souligné que la fonction la plus importante du Programme de travail était de mieux structurer le programme de travail du Traité international, en particulier les travaux que les comités créés par l'Organe directeur doivent assurer entre les sessions et l'appui aux activités du Secrétariat. Le travail préparatoire aidera également l'Organe directeur à structurer ses discussions. La même région a indiqué qu'il devra aussi établir des priorités pour les différents sujets lors de ses diverses sessions et suivre les précédentes décisions et résolutions adoptées.

8. Selon les indications du Bureau lors de la sixième session, les résultantes du projet de Programme pluriannuel ont été organisées en trois groupes et présentées à l'Organe directeur lors de sa sixième session.

Groupe 1: Questions nouvelles relatives aux politiques et à la gouvernance en rapport avec les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre du programme d'action mondial pour le développement

Ce groupe pourrait aider l'Organe directeur à mieux intégrer les considérations liées aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le programme d'action mondial pour le développement agricole s'agissant de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, du changement climatique, de la nutrition et d'autres questions importantes. Il créera également des possibilités d'établir un cadre général améliorant l'efficacité et la cohérence du dialogue multilatéral sur les politiques avec les organisations partenaires pour la mise en œuvre du Traité international⁴. Les éléments du programme classés dans le groupe 1 sont alignés sur le thème de chaque session et doivent être traités dans le cadre de la section de l'ordre du jour consacrée aux questions de politique générale. Les organismes publics et d'autres organisations de parties prenantes apporteront leurs contributions sous la forme d'avis et de contributions.

⁴ Les objectifs et la structure du projet de Programme de travail pluriannuel sont alignés sur ceux de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole de Nagoya qui est y rattaché, ainsi que sur le Cadre stratégique de la FAO. Des activités telles que l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et du troisième rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde font actuellement partie du Programme de travail pluriannuel de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Groupe 2: Questions scientifiques, techniques et technologiques

Ce groupe rassemble des résultantes qui sont étroitement liées aux programmes de travail en cours adoptés par l'Organe directeur sur l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le Système mondial d'information, entre autres. Ce groupe permettra d'évaluer les modalités selon lesquelles ces innovations scientifiques et techniques répondent aux demandes des agriculteurs, des obtenteurs, du secteur alimentaire et des consommateurs et leurs incidences sur l'environnement et la société. Il permettra également d'analyser les modalités selon lesquelles le Traité met l'innovation à la portée des utilisateurs et selon lesquelles il contribue à ajouter de la valeur à l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. En évaluant les innovations scientifiques, techniques et technologiques, l'Organe directeur pourra structurer des programmes de travail qui intégreront les innovations pertinentes dans les activités intersessions, notamment les dispositions que l'Organe directeur n'a pas traitées pleinement jusqu'à présent. À cet égard, les éléments du programme du groupe 2 fournissent une passerelle entre les deux autres groupes. À chaque session, l'Organe directeur peut procéder à des ajustements en fonction des tendances mondiales et des progrès effectivement faits en matière de mise en œuvre du Traité international.

Groupe 3: Progrès accomplis et examen des principaux éléments du Traité

Ce groupe pourrait aider l'Organe directeur à effectuer de façon plus systématique certains des examens prévus dans le texte du Traité international et ses propres résolutions, compte tenu du temps nécessaire pour recueillir suffisamment de renseignements et en évitant d'inscrire ces examens à l'ordre du jour de chacune de ses sessions. Ce groupe associe également d'autres activités de suivi aux décisions et résolutions adoptées lors des sessions précédentes. Les éléments du programme classés dans ce groupe seront insérés dans la partie de l'ordre du jour qui vise la mise en œuvre des principaux systèmes, programmes et éléments du Traité international.

III. Thèmes

9. Toutes les propositions et contributions reçues par le Secrétariat mettent en avant combien il est important d'établir des thèmes afin d'accroître la visibilité et la valeur du travail de l'Organe directeur en tant qu'instance de dialogue pour les échanges en matière de politique internationale.
10. Des suggestions de textes ont été formulées dans deux propositions afin de rendre le thème de la neuvième session plus spécifique et de souligner le rôle des agriculteurs en tant que dépositaires et artisans de la mise en valeur des RPGAA. Le thème a été révisé et s'intitule désormais «Soutenir les agriculteurs en tant que dépositaires et artisans de la mise en valeur de la biodiversité».
11. Aucun thème n'avait été retenu pour la onzième session. Le thème «Le Traité international après une génération: se tourner vers la génération suivante» a été proposé; il a été repris dans le projet de document.

IV. Autres contributions

12. En reconnaissant que des procédures sont en cours afin d'améliorer le Système multilatéral (SM) et actualiser la Stratégie de financement prévue dans les activités du Groupe 3 pour la dixième session (2022-2023), une Partie contractante, dans sa proposition, a fait remarquer que le calendrier des examens à venir du SM et la Stratégie de financement dépendront de la date à laquelle l'Organe directeur adoptera des décisions concernant ces éléments du Traité international.

13. Une région a exprimé son souhait de voir le Programme de travail pluriannuel comme un outil simple et concentré de planification et de budget pour le travail à venir du Traité international. Il devra reposer sur le cadre du Plan d'action et ajouter des activités à mener, des résultantes à atteindre en intégrant des indicateurs et des étapes pour le suivi et l'évaluation.

14. La même région a indiqué que le Programme de travail pluriannuel devra inclure un calendrier et les ressources financières nécessaires afin de mettre en œuvre les activités listées, notamment des synergies ou partenariats potentiels avec d'autres organisations internationales et qu'il devra idéalement être présenté sous forme de tableau. La même région a exprimé son désaccord avec le nouveau cadre conceptuel proposé et a suggéré de supprimer les groupes 1 et 2. Selon cette même proposition, si les activités proposées dans les groupes 1 et 2 s'avèrent pertinentes et prioritaires pour l'Organe directeur, elles pourraient être transférées dans le groupe 3, et dans le cas contraire, supprimées.

V. Indications que l'organe est invité à donner

15. L'Organe directeur est invité à examiner et adopter le projet de Programme de travail pluriannuel 2018-2025 tel que présenté dans l'*Annexe* de ce document.

**Annexe 1 – PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL
POUR 2018-2025 – VUE D'ENSEMBLE**

	8^e session (2018-2019)	9^e session (2020-2021)	10^e session (2022-2023)	11^e session (2024-2025)
THÈMES:	<i>Accroître la productivité agricole en intégrant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à chaque étape de la chaîne de valorisation des produits</i>	<i>Soutenir les agriculteurs en tant que dépositaires et artisans de la mise en valeur de la biodiversité</i>	<i>Favoriser la biodiversité et l'adaptation au changement climatique</i>	<i>Le Traité international après une génération: se tourner vers la génération suivante</i>
Groupe 1: Questions relatives aux politiques et à la gouvernance en rapport avec les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre du programme d'action mondial pour le développement	- Accès aux RPGAA, partage des avantages en découlant et sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiales	- Rôle des agriculteurs en tant que dépositaires et artisans de la mise en valeur des RPGAA -Vue d'ensemble des politiques et plans nationaux relatifs à la conservation et à l'utilisation des RPGAA	- Mesures incitatives visant à réduire la perte des RPGAA et à encourager une utilisation durable de ces ressources en cette période de changement climatique	- Contribution des RPGAA à l'agriculture, à l'environnement et au commerce
Groupe 2: Questions scientifiques, techniques et technologiques	- Élargissement de la base génétique de la production végétale afin de réduire la vulnérabilité des cultures et l'érosion génétique - Progrès accomplis en matière de caractérisation, d'évaluation et de documentation	- Stratégies de sélection visant à répondre aux besoins des agriculteurs - Gestion des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées		

Groupe 3: Progrès accomplis et examen des principaux éléments du Traité	- Examen des procédures et mécanismes d'application - Examen du Programme de travail sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	- Examen du Système mondial d'information - Examen des mesures relatives aux droits des agriculteurs	- Examen du Système multilatéral - Examen de la Stratégie de financement	- Examen des procédures et mécanismes d'application
--	---	---	---	---

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2018-2021

Huitième session (2018-2019)

THÈME:	<i>Accroître la productivité agricole en intégrant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à chaque étape de la chaîne de valorisation des produits</i>
Groupe 1: Questions relatives aux politiques et à la gouvernance en rapport avec les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre du programme d'action mondial pour le développement	- Accès aux RPGAA, partage des avantages en découlant et sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale
Groupe 2: Questions scientifiques, techniques et technologiques	- Élargissement de la base génétique de la production végétale en vue de réduire la vulnérabilité des cultures et l'érosion génétique - Progrès accomplis en matière de caractérisation, d'évaluation et de documentation
Groupe 3: Progrès accomplis et examen des principaux éléments du Traité	- Examen des procédures et mécanismes d'application - Examen du Programme de travail sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Groupe 1: Questions relatives aux politiques et à la gouvernance en rapport avec les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre du programme d'action mondial pour le développement

Résultante: Cadre de politique amélioré sur l'accès et le partage des avantages des ressources phytogénétiques touchant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiales.

Produit: L'Organe directeur examine des décisions sur l'accès et le partage des avantages lié à la biodiversité et aux ressources phytogénétiques prises par d'autres organisations internationales visant la cohérence des politiques.

Activité:

- Préparer un rapport sur les mesures prises par les Parties contractantes relatives aux RPGAA, notamment la prise en compte des évolutions récentes et en cours au sein d'autres instances de dialogue internationales abordant la question de l'accès et du partage des avantages pertinentes au regard des travaux menés sous l'égide du Traité international, notamment l'analyse des lacunes. Le rapport reposera sur les contributions apportées par les Parties contractantes dans leur rapport de pays, en vertu de l'Article 21 et sur d'autres contributions recueillies au cours de l'exercice biennal par les Parties contractantes. Le rapport contiendra un examen identifiant des tendances reposant sur des faits, des chiffres et des statistiques.

- Examiner les informations disponibles sur les mesures relatives à l'accès et au partage des avantages prises par les Parties contractantes sur la base des contributions reçues par le biais des différents rapports et débattre des indicateurs de progrès potentiels.

Coût estimé: 20 000 USD pour l'élaboration d'un rapport et l'examen des informations pertinentes.

Étape et indicateur:

- Élaborer un rapport sur les principales décisions relatives à l'accès et au partage des avantages prises au sein d'autres instances internationales de dialogue sur les politiques concernant les ressources phylogénétiques et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Examiner les sources d'information existantes sur les mesures relatives à l'accès et au partage des avantages concernant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture adoptées par les Parties contractantes au niveau national.

Groupe 2: Questions scientifiques, techniques et technologiques

Résultante: Les Parties contractantes sont mieux informées sur les moyens de réduire la vulnérabilité des cultures et l'érosion génétique en mettant à profit tout l'éventail des variétés évaluées et bien caractérisées dans le contexte de l'application des articles 5 et 6 du Traité.

Produit: Recommandations de l'Organe directeur sur les moyens d'encourager les partenariats public-privé pour la présélection intervenant dans le cadre du Traité international.

Activité:

- Élaborer un document de contribution sur les partenariats public-privé pour la présélection, notamment des informations et enseignements tirés d'initiatives similaires au sein d'autres forums au sujet des interactions avec les parties prenantes pertinentes. Le document contiendra des informations sur les rôles actuels des institutions des secteurs public et privé concernant la présélection et évaluera la valeur et le besoin d'une initiative mondiale sur le partenariat public-privé pour la présélection, notamment une définition de ses objectifs.
- Avec les contributions des Parties contractantes disponibles dans le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques (WIEWS), préparer un rapport sur les progrès relatifs à la caractérisation, à l'évaluation et à la documentation du matériel génétique disponible dans le Système multilatéral et le Système mondial d'information du Traité.
- Élaborer un plan sur les moyens d'approfondir la caractérisation et éventuellement d'étoffer les collections de RPGAA actuelles.
- Organiser un colloque international sous l'égide de la FAO et de l'Organe directeur du Traité international sur les partenariats public-privé pour la présélection dans le cadre du Traité international afin d'échanger des informations et de partager des exemples de partenariats public-privé pour les RPGAA.

Coût estimé: 200 000 USD pour l'élaboration d'un document de contribution, d'un rapport technique et l'organisation d'un colloque international.

Étape et indicateur:

- Un document de réflexion sur les partenariats public-privé pour la présélection.
- Un rapport sur les progrès accomplis en matière de caractérisation, évaluation et documentation.

- Un colloque international.

Groupe 3: Progrès accomplis et examen des principaux éléments du Traité

Résultante:

- Les procédures et les mécanismes d'application fonctionnent bien et permettent de promouvoir l'application et traiter les problèmes de non-application.
- Mener une étude sur le matériel que les Parties contractantes ont déjà signalé comme étant disponible dans le Système multilatéral, les procédures pour y avoir accès et formuler un ensemble de recommandations d'amélioration.
- Actualiser le Programme de travail sur l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Produit:

- L'Organe directeur prend des décisions sur la base des recommandations du Comité d'application afin d'améliorer les procédures et mécanismes d'application.
- L'organe directeur prend des décisions sur le Programme de travail sur l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Activité:

- Le Comité d'application examine les procédures et le mécanisme d'application pour promouvoir l'application et traiter les problèmes de non-application et formule des recommandations en matière d'amélioration à l'Organe directeur par le biais de ses rapports.
- Le Programme de travail sur l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture est examiné par le comité compétent et une proposition est envoyée à l'Organe directeur pour examen et approbation.

Coût estimé: Pas de ressources supplémentaires.

Étape et indicateur:

- Recommandations par le Comité d'application à l'Organe directeur sur les procédures et les mécanismes d'application pour le suivi et l'établissement de rapports, notamment une révision du format normalisé des rapports, pour examen.
- Décisions de l'Organe directeur pour l'amélioration des procédures et mécanismes d'application.
- Orientations et recommandations sur les opérations et la continuité du Programme de travail sur l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Neuvième session (2020-21)

THÈME:	<i>Soutenir les agriculteurs en tant que dépositaires et artisans de la mise en valeur de la biodiversité</i>
Groupe 1: Questions relatives aux politiques et à la gouvernance en rapport avec les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre du programme d'action mondial pour le développement	- Rôle des agriculteurs en tant que dépositaires et artisans de la mise en valeur des RPGAA - Vue d'ensemble des politiques et plans nationaux relatifs à la conservation et à l'utilisation des RPGAA
Groupe 2: Questions scientifiques, techniques et technologiques	- Stratégies de sélection visant à répondre aux besoins des agriculteurs - Gestion des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées
Groupe 3: Progrès accomplis et examen des principaux éléments du Traité	- Examen du Système mondial d'information visé à l'Article 17 - Examen des dispositions relatives aux droits des agriculteurs

Groupe 1: Questions relatives aux politiques et à la gouvernance en rapport avec les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre du programme d'action mondial pour le développement

Résultante: Meilleure reconnaissance du rôle et des contributions des agriculteurs en tant que dépositaires et artisans de mise en valeur des RPGAA.

Produit: L'Organe directeur fournit des informations aux Parties contractantes sur les options possibles pour reconnaître, dans les politiques et plans nationaux, la contribution et le rôle des agriculteurs au regard de la conservation sur le lieu d'exploitation et l'utilisation des RPGAA.

Activité:

- Rassembler, compiler et analyser les contributions des Parties contractantes sur la compréhension des attributs, rôles et responsabilités des agriculteurs en tant que dépositaires. Élaborer un rapport sur la situation internationale au regard des plans, politiques nationales et réalisations reconnaissant et promouvant le rôle des agriculteurs dans la conservation et l'utilisation des RPGAA.
- Mener une étude, contenant analyse et recommandations, sur les moyens les plus efficaces de conservation des RPGAA et l'équilibre entre la conservation *in situ* et *ex situ*, visant à appuyer l'élaboration de politiques propices à la complémentarité. L'étude élaborera ou tiendra compte des études de cas portant sur des situations et contextes où les stratégies et politiques de conservation s'appuient mutuellement de manière efficace.

- Organiser au moins une consultation régionale sur le rôle des agriculteurs dans la conservation et l'utilisation de la biodiversité des espèces cultivées et leur rôle dans la découverte et le développement des RPGAA.

Coût estimé: 150 000 USD pour la préparation d'un rapport de situation sur les politiques et plans nationaux et l'organisation d'au moins une consultation régionale.

Étape et indicateur:

Rapport de situation internationale sur les politiques et plans nationaux et rapport sur le rôle des agriculteurs en tant que dépositaires et artisans de la mise en valeur des RPGAA sur la base des débats des réunions régionales.

Groupe 2: Questions scientifiques, techniques et technologiques

Résultante: Les lacunes et besoins des petits producteurs gérant la conservation sur le lieu de l'exploitation et *in situ* sont traités.

Produit:

- L'Organe directeur fournit des orientations sur la gestion efficace des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et la promotion des espèces négligées et sous-utilisées.
- L'Organe directeur appuie les efforts visant à rassembler des informations concernant différentes stratégies de sélection et techniques de sélection, notamment les réussites, les échecs et les enseignements.

Activité:

- Passer en revue les stratégies de sélection afin de cerner les pratiques optimales au regard de la promotion des espèces négligées et sous-utilisées et réfléchir à d'éventuelles mesures incitant à les cultiver et à les conserver.
- Examiner une étude de référence sur la gestion des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées dans le contexte de la phytogénétique et de la résilience face au changement climatique.
- Organiser une conférence technique sur les moyens de protéger et de promouvoir l'utilisation durable des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et des espèces négligées et sous-utilisées.

Coût estimé: 135 000 USD pour l'organisation d'une conférence technique sur les espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et la préparation d'un rapport sur les pratiques optimales de promotion des espèces négligées et sous-utilisées.

Étape et indicateur:

- Étude de référence sur les espèces négligées et sous-utilisées et les stratégies de sélection.
- Orientations et recommandations relatives à la conservation et à l'utilisation des espèces négligées et sous-utilisées.

Groupe 3: Progrès accomplis et examen des principaux éléments du Traité

Résultante:

Informations actualisées sur le Programme de travail relatif au Système mondial d'information visé à l'Article 17 et examen et application des droits des agriculteurs.

Produit:

- L'Organe directeur prend des décisions concernant le Programme de travail sur le Système mondial d'information visé à l'Article 17.
- Enseignements tirés et formules nationales présentées concernant les mesures relatives au respect des droits des agriculteurs.

Activité:

- Examen du Programme de travail sur le Système mondial d'information.
- Examen de l'expérience acquise au niveau national en rapport avec les mesures de l'Organe directeur relatives aux droits des agriculteurs, au vu des éléments recueillis dans les rapports nationaux concernant l'application du Traité international et les contributions et propositions des parties prenantes pertinentes.

Coût estimé: Pas de ressources supplémentaires.

Étape et indicateur:

Formulation d'orientations et de recommandations sur le fonctionnement et la continuité du Programme de travail sur le Système mondial d'information et sur l'application de l'Article 9 relatif aux droits des agriculteurs.